

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 05 juin 2024

Date de la convocation :

17/05/2024

Date affichage : 17/05/2024

Membres en exercice : 11

Présents : 11

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Abstentions : 0

Délibération N° :

DE_2024_31

cinq juin deux mille vingt-quatre, à 18h15, le Conseil Municipal de la Commune de LAVERGNE, régulièrement convoqué, s'est réunie sous la présidence de Didier BES

Présents : Didier BES, Thierry BOUSSAC, Patrick BOY, Véronique CANITROT, Aurore COUDERC, Dominique FROMENTEZE, Manon BENNE, Chantal MASMAYOUX, Johan MAZIERO, Jean-Louis RIGOUSTE, Céline SER

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Manon BENNE

Objet : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT AU MAIRE-CCIRA BORDEAUX DU 30-04-2024

Vu le courrier du CCIRA concernant l'affaire n° 794-23 ERC / Commune de Lavergne, convoquant la Commune de Lavergne, représenté par le Maire, le mardi 30 avril 2024 à la Cité Administrative, 2, rue Jules Ferry, Tour A — 16ème étage — salle 16.04,

Vu les justificatifs des frais engagés pour cette convocation (frais autoroute, repas, gasoil), pour cette journée d'un montant de : 249,06 €,

Vu le BP2024 — article 625 — frais de déplacements et missions,

Le Conseil municipal :

- **VALIDE** les frais engagés par M. le Maire, Didier BES, d'un montant de 249,06 €.
- **DIT** que le versement des frais sera imputé sur le compte 625, du budget communal.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication à la date figurant sur l'accusé de réception AR sous-préfecture de GOURDON.

Le Maire,
Didier BES



Date de transmission de l'acte: 14/06/2024

Date de réception de l'AR: 14/06/2024

046-214601650-DE_2024_31-DE

AGED I